



Délibération du Conseil Municipal Séance du 27 janvier 2025

L'an 2025, le vingt-sept du mois de janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORTOT Pascal.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 7

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation
21/01/2025

Présents :

M. BLOT Dominique, M. BOEUF Alain, M. BORTOT Pascal, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, Mme GADY Sarah, Mme MARET Chantal, Mme SORBIER Chloé

Absents excusés :

M. MONCHAUX Eric donne pouvoir à M. BOEUF Alain,
M. COUPECHOUX Franck donne pouvoir à M. BORTOT Pascal,
Mme PEDRON Nathalie donne pouvoir à Mme GADY Sarah,
Mme TERRIER Sandra donne pouvoir à Mme MARET Chantal

Absent :

M. LUCOT Pierre

Secrétaire de séance : Mme MARET Chantal

Objet : Rénovation intérieure et extérieure de la mairie - demande de subvention dans le cadre de la DETR (Délibération n° 2025-02)

Monsieur le Maire rappelle que la mairie de Saulon-la-Chapelle est un bâtiment datant de plus de 40 ans et n'a pas bénéficié de travaux de rénovation depuis sa construction.

Conformément à la délibération n° 2024-50, le choix s'est porté sur le maître d'œuvre Art & Fact pour entreprendre une rénovation complète, tant intérieur qu'extérieur de la mairie. Cette initiative inclut également une rénovation énergétique, visant à améliorer significativement l'efficacité et le confort du bâtiment.

Dans le cadre de cette rénovation, le maire informe le conseil municipal que la commune pourrait bénéficier d'une subvention au titre de la DETR, représentant 30 % du montant HT des travaux et études qui s'élève à 874 697,81 € HT.

L'estimation actuelle de l'avant-projet détaillé (APD) s'élève à 762 628,52 €. Ce montant sera affiné lors de la phase PRO pour s'aligner sur le budget annoncé.

Vu le tableau de financement qui présente un total de 874 697,81 € :

Aide concernée	Sollicitée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR	Sollicitée	874 697,81 €	30 %	262 409,34 €
Conseil Départemental	Sollicitée	874 697,81 €	50 %	437 348,91 €
TOTAL DES AIDES				699 758,25 €
Autofinancement commune		874 697,81 €		174 939,56 €

Envoyé en préfecture le 30/01/2025

Reçu en préfecture le 30/01/2025

Publié le 30/01/2025

ID : 021-212105852-20250127-2025_02-DE



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR.
- dit que les crédits seront inscrits au budget 2025.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saulon-la-Chapelle
Le Maire, Pascal BORTOT

